

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 26 mai 2015 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/15.05/WG

**Présents:** VZF: Freddy HOSTE – Tomas CASSIMAN  
FFBN: Billy WILLIAMS – Xavier SWERTVAEGHER  
Wouter GEORGES, secrétaire général

## 1. Approbation PV réunion précédente CDWP 28.04.2015

Le procès-verbal est lu et approuvé.

## 2. Courrier:

- La Commission de Discipline a pris connaissance de l'invitation et de l'ordre du jour de la réunion annuelle des arbitres belges WP (samedi 6 juin 2015 – 10h00 – piscine Wezenberg Anvers). Il y aura une présentation du nouveau Tableau des Sanctions Automatiques 2015-2016. La Commission de Discipline sera représentée par X. SWERTVAEGHER.
- Invitation et affiche des finales de la Coupe de Belgique Water-polo (samedi 6 juin 2015 – piscine Wezenberg Anvers). X. SWERTVAEGHER représentera également la CDWP lors de cet événement.
- Email T. CASSIMAN sur la possibilité de récuser un arbitre.

## 3. Examen rapports arbitres

### 3.1. Match 1169/SL RES CCM – CNT du 25/04/2015: rapport arbitre CELIE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. CELIE.

Est invité, mais excusé et pas représenté à la séance: XXXX

Vu sa récidive de brutalité suivant le jugement de la Commission de Discipline dd. 28.04.2015, le joueur concerné a été convoqué à la présente séance. Étant donné que le joueur s'est excusé par écrit mais étant donné qu'il ne s'est pas représenté à la séance, la Commission de Discipline décide de suspendre le joueur XXXX jusqu'à comparution volontaire.

Frais: à charge de CCM.

### 3.2. Match 1073/SL RSCM – AZSC du 09/05/2015: rapport arbitre DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **CLAES Sammy (RSCM)** pour multiples rouspétances et comportement irrespectueux envers l'arbitre. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

### 3.3. Match 1173/SL RES RSCM – AZSC du 09/05/2015: rapport arbitre DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **VAN DOORN Jarno (RSCM)** pour brutalité (coup de poing volontaire). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour le coach **COCQUIT Patrick (RSCM)** pour carte rouge (contestations des décisions arbitrales et lancer le ballon). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

### 3.4. Match 1075/SL DM – AZSC du 09/05/2015: rapports arbitres S'HOSSCHE et GRANCEROF

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et des rapports des arbitres A. D'HOSSCHE et C. GRANCEROF.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour le coach **DROULEZ François (CNT)** pour carte rouge (multiples contestations des décisions arbitrales). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **Valentin ROUSSEL (DM)** pour brutalité (coup volontaire dessous de l'eau). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 journée de toutes fonctions officielles pour l'assistant-coach **Pavol DINZIK (DM)** pour carte rouge (contestations des décisions arbitrales).

Vu sa récidive de carte rouge dans une période de 2 ans, le coach concerné a été convoqué à la séance.

Est invité et excusé : **Pavol DINZIK (assistant-coach DM)**, mais représenté à la séance par **Laurence RENARD (secrétaire WP DM)** :

Après avoir pris connaissance des déclarations écrites de Pavol DINZIK et après avoir entendu Mme RENARD, qui n'a aucun commentaire spécifique sur les faits, la Commission de Discipline décide après délibération de suspendre l'assistant-coach **Pavol DINZIK (DM)** de toutes fonctions officielles pour **1 match supplémentaire** (Journée 35).

Frais: à charge de **DM**.

La Commission a également pris connaissance du regrettable incident où l'arbitre C. GRANCEROF aurait été poussé dans l'eau par un spectateur et des remarques écrites adressées par le club CNT à la Commission Centrale des Arbitres. Pour le moment une plainte a été déposée à la police par l'arbitre GRANCEROF à l'égard du spectateur T. BOULOGNE, donc actuellement la Commission de Discipline ne sait pas donner une suite disciplinaire à cette affaire.

### 3.5. Match 8510/U15 CNT - RSCM du 09/05/2015: rapport arbitre LEEMANS

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre Y. LEEMANS.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **PULTEAU Thijs (RSCM)** pour brutalité (insultes envers l'arbitre, lancer le ballon à l'arbitre et cracher dans le visage de son adversaire). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Malheureusement la Commission de Discipline doit constater qu'il n'y a aucune mention à la feuille de match relative à ces faits et que la sanction automatique correspondante n'a pas été notifiée. Toutefois la Commission de Discipline est très outrée de la gravité de ces mauvaises conduites d'un jeune joueur.

### 3.6. Match 3102/III BZV – WPW du 15/05/2015: rapport arbitre VRIELINCK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre S. VRIELINCK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **MARMENOUT Karel (BZV)** pour brutalité (insultes envers l'arbitre et coup de tête volontaire sur l'adversaire). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

### 3.7. Match 5101/Dames MZV – GZV du 08/05/2015

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Le rapport de l'arbitre S. PASCU n'est encore disponible.

Néanmoins la Commission de Discipline confirme – conformément au tableau des sanctions automatiques et sur base du rapport de l'arbitre – la sanction automatique de **1 journée** pour la joueuse **VANDEVELDE Anke (MZV)** pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

#### 4. Divers :

- Si l'ordre du jour le nécessite, la CDWP fixera encore une séance additionnelle au mois de juin.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:  
(MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES)